

Honoraires principaux de SYNDIC

Tarifs applicables au 01/01/2021
Taux de T.V.A. en vigueur : 20 %

Contrat de syndic en fonction du nombre de lots principaux	Montant TTC
Pour une résidence de moins de 10 lots principaux	1 800 €*
Pour une résidence ayant entre 11 et 30 lots principaux	168€/lot*
Pour une résidence ayant entre 31 et 40 lots principaux	156€/lot*
Pour une résidence ayant entre 41 et 100 lots principaux	144€/lot*
Pour une résidence ayant entre 101 et 150 lots principaux	130€/lot*
Pour une résidence ayant plus de 151 lots principaux	120€/lot*
Prestations relatives aux réunions et visites supplémentaires **	
La préparation, la convocation et la tenue d'une assemblée générale supplémentaire	72 € TTC/l'Heure + forfait de 10€ TTC par lot
L'organisation d'une réunion supplémentaire avec le conseil syndical	72 € TTC/l'Heure
La réalisation d'une visite supplémentaire de la copropriété avec rédaction d'un rapport	72 € TTC/l'Heure + forfait de 30 € de déplacement

Note : Pour connaître en détail les tarifications relatives aux prestations de gestion administrative et matérielle relatives aux sinistres, aux litiges et aux contentieux ou toutes autres prestations complémentaires nous consulter en agence.

* à parfaire suivant spécificités de l'immeuble

** Les prestations effectuées en dehors des jours et heures ouvrables et rendues nécessaires par l'urgence sont facturées au coût horaire majoré de 50 %.